

Qu'est-ce que c'est :

L'habitat participatif sous sa forme coopérative repose sur une démarche citoyenne : il permet à des groupes de personnes de contribuer à la conception voir à l'édification de leur logement et de partager un mode de vie écologique et une gestion collective, à moindre coût. Si la notion de « vivre autrement » est fondatrice de l'habitat participatif, le développement durable en est aussi l'un ses piliers.

L'habitat coopératif repose sur 3 piliers :

- La déconnexion du marché immobilier : la coopérative fonctionne selon le principe de parts sociales dont la valeur évolue selon le coût de la vie et non selon la valeur du marché.
- La propriété est collective : l'habitant est à la fois propriétaire de parts sociales de cette coopérative et locataire du logement qu'il habite.
- La démocratie : chaque propriétaire dispose d'une voix quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la coopérative.

Les + : Un logement réellement adapté aux besoins et aux envies de chaque habitant. Vous êtes assurés de partager votre futur lieu de vie avec des gens qui partagent un socle d'idées et valeurs comme sur le logement et qui auront envie d'entretenir de bonnes relations de voisinage. La mutualisation des espaces et de certains services permet de réaliser des économies et de bénéficier d'avantages qui n'existent pas dans le collectif neuf. Une économie de 5 à 15 % sur les coûts équivalents à la marge du promoteur sur les programmes neufs.

Les - : Montage de projet plus complexe et frilosité des organismes bancaires. Un travail plus important est à fournir avant l'obtention de son logement.

Informations complémentaires :

Pour faciliter vos recherches, téléchargez en bas de page de notre simulateur le listing non exhaustif des contacts utiles et des éventuelles commercialisations en cours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo :
04 50 87 99 90 - 15 avenue Émile Zola - 74100 – Annemasse.